

PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 23 novembre 2018

Suites de la mobilisation du 17 novembre : des manifestations non déclarées sont susceptibles de se produire dans le département ce weekend

Des appels à manifester ce week-end ont été lancés, notamment via les réseaux sociaux.

A cet effet, le préfet de la Sarthe rappelle que tous cortèges, défilés ou rassemblements, et, de façon générale, toutes manifestations sur la voie publique sont soumis à déclaration préalable auprès de l'autorité administrative en charge de l'ordre public. Pour la journée du 24 novembre, aucune déclaration de rassemblement n'a été déposée en préfecture.

Le préfet rappelle que selon les dispositions du code de la route (articles L 412-1 et R 413-19), **le fait d'entraver la circulation, d'empêcher la circulation des véhicules de secours (SAMU, sapeurs-pompiers) ou de gêner la marche des autres véhicules en circulant à une vitesse anormalement réduite sans raison valable sont passibles d'une amende et d'une peine d'emprisonnement.** Ces comportements peuvent être à l'origine d'accidents de la circulation et engager la responsabilité des manifestants. En l'absence d'organisateur, les manifestants sont appelés à faire preuve d'esprit de responsabilité et de prudence dans leurs actions afin d'éviter que les situations ne dégénèrent.

De plus, si le droit de manifester est un droit fondamental protégé par la loi, il doit cependant être concilié avec d'autres libertés essentielles comme la liberté de circulation et le respect de l'ordre public.

Le préfet et les forces de l'ordre seront pleinement mobilisés afin de prévenir l'absence de troubles à l'ordre public, de permettre la continuité de l'action des services de secours et de permettre à chaque citoyen de poursuivre ses activités de la vie courante. Le centre opérationnel départemental, chargé sous l'autorité du préfet de coordonner l'action des forces sur le terrain pour assurer la sécurité des rassemblements sera activé tout le weekend.

Avant de prendre la route, il convient de se renseigner sur les conditions de circulation, notamment en consultant les sites d'informations trafic en direct. Le préfet invite également les usagers de la route à faire preuve de civisme et de calme : adaptation de la vitesse, respect des distances de sécurité et signalement des ralentissements aux autres automobilistes par l'utilisation des feux de détresse. Pour votre sécurité comme celle des manifestants et des forces de l'ordre, n'essayez pas de forcer les barrages.